

DCM N° 2024-10/033

Séance du 28 octobre 2024

Le conseil municipal dûment convoqué le 28 octobre 2024 à 18h, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, **sous la présidence de** Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 23/10/2024	La liste des délibérations affichée et publiée le 29/10/2024
Nombre de conseillers en exercice : 13	

PRESENTS : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, DEMONT PRENAT Sylvie, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule LAVRUT Arnaud, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie (**10 présents**)

ABSENT(S) : ----

ABSENT(S) Excusé (s) : CRETIN Bérengère, BARTHE Olivier, DIAS Edouard

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. BARTHE Olivier	à	Mme BARRET-PAQUES Béatrice
M. DIAS Edouard	à	Mme THEVENIN Hélène

Secrétaire de séance : Monsieur DUBOIS Stéphane désigné conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

OBJET : SUPPRESSION DE DEUX POSTES – Catégorie C : agent polyvalent en milieu rural et secrétaire général de mairie

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 26 septembre 2024

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 07 juin 2024 (dernière modification),

Considérant la nécessité de supprimer les **deux emplois permanents et vacants** suivants :

- **Agent polyvalent en milieu rural créé le 15/11/2019** à Temps Complet, au **grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet** ; poste vacant en raison du départ à la retraite le 01 septembre 2023 de l'agent en poste ; un même emploi a été créé en date du 01 mai 2021, sur les 3 grades rattachés au cadre d'emplois des adjoints techniques, pour pallier par anticipation au remplacement.

- **Secrétaire Générale de Mairie créé le 01 juillet 2014 à Temps administratif principal de 1^{ère} classe, en raison d'une promotion irrégulière de l'agent en poste ; un même emploi a été créé le 01/08/2023 sur les 3 grades rattachés au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.**

Le Maire propose à l'assemblée :

Article 1 :

La suppression des deux emplois permanents à temps complets précités correspondant au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe et au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, pour exercer les fonctions respectives de :

- Agent polyvalent en milieu rural
- Secrétaire général de mairie.

Article 2 :

Le tableau des emplois PERMANENTS est ainsi modifié à compter de la date exécutoire de la présente décision,

Filière : **TECHNIQUE,**

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Emploi : T.C. - Agent polyvalent en milieu rural- Entretien voirie/espaces verts/maintenance bâtiments

Grade : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Filière : **ADMINISTRATIF,**

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Emploi : T.C. - Secrétaire général de mairie

Grade rattaché : Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

D'adopter la suppression de ces deux emplois ainsi que la modification du tableau des emplois ainsi proposée (ci-joint).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Par délégation du Maire,
BARRET PAQUES Béatrice
1^{ère} Adjointe*



TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS de la commune au 28-10-2024

EMPLOIS PERMANENTS											
EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pouvu par un contractuel (L332-8 du CGFP)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu
		TC	TNC	A	B	C		oui	non		
FILIERE ADMINISTRATIVE											
Secrétaire de mairie /général	01/08/2023 (DCM du 09-06-2023)	35				x	Rédacteur territorial, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur principal 1ère classe		X	1	
Adjoint en charge de la comptabilité/paies/urbanisme-ERP- Enseignes/Actes administratifs liés à la voirie	01/03/2020 (DCM du 10-02-2020)		29			x	Adjoint Administratif principal de 1ère classe		X	1	
Adjoint en charge de l'accueil public et de la gestion administrative: population/Etat- Civil/Elections/Cimetière/Affaires sociales/com.animations/archives /salles communales	01/01/2024 (DCM du 24/11/2023)	35				x	Adjoint Administratif principal de 1ère classe		X	1	
FILIERE SOCIALE											
ATSEM	01/07/2017 (DCM du 16/06/2017)		27.5			x	ATSEM Principal de 1ère classe		X	1	
ATSEM	01/01/2020 (DCM du 15/11/2019)		27.5			x	Adjoint technique principal de 1ère classe		X	1	
SERVICE TECHNIQUE - Entretien voirie/ espaces verts et maintenance des bâtiments											
Agent polyvalent en milieu rural	15/11/2019 (DCM du 15/11/2019)	35				x	Adjoint technique principal de 1ère classe		X	1	
Agent polyvalent en milieu rural	01/05/2021 (DCM du 26/03/2021)	35				x	Adjoint technique- Adjoint tech. Principal de 2ème et de 1ère classe		X	1	
FILIERE TECHNIQUE - Entretien locaux et mobilier											
Agent d'entretien des locaux communaux et conciergerie des bâtiments communaux	01/10/2015 (DCM du 27/11/2015)		17			x	Adjoint technique		X		1
Agent d'entretien des locaux scolaires	01/01/2017 (DCM du 23/05/1997)		14			x	Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe		X		1
TOTAUX		105	101							7	2
EMPLOIS NON PERMANENTS											
EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Fondement du recrutement	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	
		TC	TNC	A	B	C					
Agent d'entretien et conciergerie des locaux communaux	01/07/2024 (DCM du 07-06-2024)	29				x	Adjoint Technique	Article L.332-23 1° - Accroissement temporaire d'activité	1		